

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2023

PRESENTS : M. Rémi AURION, Maire, Mme Karine SADOR, M. Benjamin MOUTET, Mme Francine KHEMDOUDI, M. Michel MORIN, Adjoints, M. Alain BETANT, Mme Ghislaine PERROUD, M. Sylvain RABUT, Mme Séverine LAFARGE, M. Sébastien GRANDJEAN, M. Maxime TRONCY, Mme Mathilde BONNEAU, M. Robert ARNAUD-COFFIN, M. Guy MONNET.

Excusée : Mme Amélie RATIGNIER

Secrétaire de séance : Mme Karine SADOR

oo

1- Approbation du compte rendu précédent :

Le compte rendu de la séance du 18 Juillet 2023 est soumis à l'avis des présents.

Aucune autre remarque ni observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2- Elaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPI) de la CAVBS (délibération n°2023-24)

Monsieur le Maire soumet le rapport qui sert de support au débat qui doit se tenir en conseil Municipal sur les orientations du projet de RLPI de la CAVBS.

Un règlement local de publicité édicte les prescriptions à l'égard des publicités, enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Ces règles plus restrictives que le règlement national, peuvent être générales ou s'appliquer à des zones identifiées.

L'amélioration de la qualité du cadre de vie et notamment la mise en valeur des paysages, la lutte contre la pollution visuelle, la réduction de la facture énergétique nationale, et dans une certaine mesure la sécurité routière, constituent les objectifs principaux de cette réglementation.

En application de la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE), la CAVBS compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) est également compétente pour élaborer un RLP intercommunal sur son territoire.

Selon la synthèse des conclusions du diagnostic réalisé :

- Sur les 18 communes faisant partie de la CAVBS, 8 appartiennent au Grand Lyon au sens de l'INSEE (Villefranche, Arnas, Limas, Gleizé, Jassans-Riottier, Denicé, Lacenas, Cogy)
- Les zonages devront être adaptés aux évolutions de l'urbanisation. Les communes de la polarité rurale se satisfont de la quasi-inexistence de la publicité
- Le RLPI doit être l'outil d'une préservation de sites à forte valeur patrimoniale et des paysages urbains.

Les orientations suivantes ont été définies pour le futur RLPI sur tout le territoire :

- Pour la publicité : limiter la densité des dispositifs, encadrer la publicité lumineuse située à l'intérieur des vitrines, élargir la plage des horaires d'extinction, réduire la surface des dispositifs, exiger une qualité de matériel

- Pour les enseignes : poursuivre la politique de qualité des enseignes dans les centres bourgs, limiter le nombre d'enseignes et organiser leur implantation, encadrer les dimensions des enseignes numériques, encadrer les enseignes lumineuses, élargir la plage des horaires d'extinction.

M. BETANT demande à prendre la parole :

« Quand on lit les intentions attachées à ce règlement on ne peut qu'y être favorable : mise en valeur des espaces naturels, de l'architecture et des entrées de ville, fixation de règles esthétiques, harmonisation des enseignes, intégration dans l'environnement, préservation des sites à forte valeur patrimoniale... tout cela est très vertueux mais pour un règlement qui restera incomplet tant qu'il ne concernera que la publicité et non la communication émanant de certaines collectivités. Les panneaux de la région, par exemple, ne répondent à aucune des intentions précitées. Non seulement ils défigurent le paysage à toutes les entrées de ville mais ils sont de plus parfaitement inutiles. Il existe bien d'autres moyens pour informer les citoyens de l'utilisation de leurs impôts. »

3- Délibération acceptant dons et legs : délibération n°2023-25 :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de dons faits par une administrée au profit de la commune.

Aux termes de l'article L 2242-1 du CGCT « le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

Les conditions sont les suivantes : entretien de l'église et achat de livres pour la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, décide d'accepter les dons offerts et exprime sa profonde gratitude au Donateur pour sa générosité envers la commune.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité (14 voix pour) que ces dons (500€ chacun) soient affectés aux travaux d'entretien de l'église et à l'achat de livres pour la bibliothèque

4- Suppression délibération créant un poste en 2005 : délibération n°2023-26 :

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un poste d'ATSEM avait été créé en 2005 pour recruter un fonctionnaire à temps complet.

Le fonctionnaire occupant ce poste étant parti en retraite depuis plusieurs années il convient de supprimer cette délibération qui n'a plus lieu d'être.

En effet, lors du recrutement de Mme DEBAC, une nouvelle délibération a été prise afin qu'elle corresponde au temps de travail effectué par cet agent depuis son arrivée au sein de la collectivité.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité (14 voix pour) la suppression de la délibération en date du 22/07/2005 qui sera transmise au CDG69 pour passage au CST.

5- Rapports des commissions communales :

- **Communication** : M. Benjamin MOUTET indique au Conseil que le prochain « Fil'infos » est finalisé et va être distribué cette semaine.
- **Urbanisme** : M. Benjamin MOUTET informe le Conseil des demandes ci-dessous :

Déclarations préalables accordées ou en cours d'instruction pour :

- *Le changement de menuiseries extérieures, réfection toiture, ravalement de façades : 192, Montée de la Mousse*
- *La mise aux normes assainissement non collectif et aménagement extérieur paysager : 24, Impasse du Chervet*

- *Le remplacement de menuiseries extérieures bois et remise en peinture des volets battants bois : 56, Route de la Dîme*
- *La création d'une piscine enterrée : 77, Montée du Moly*
- *Le ravalement de façades et changement d'ouvertures : 183, Montée de la Roche*
- *La création d'une porte-fenêtre : 569, Route de Lacenas*

Permis de construire transmis à la CAVBS pour instruction :

- *La construction d'un garage et d'un mur de clôture : 579, Route de Trève Fontoin*
- *L'aménagement de 6 logements dans un bâtiment existant : 370, Route de Régny*

Déclarations d'intention d'aliéner :

L'assemblée est informée que des déclarations ont été transmises et instruites par la CAVBS. Il s'agit des biens suivants :

- *Section B, n°767 : Maison d'habitation située 502, Route des Meules*
- *Section B, n°654 et n°679 : Maison d'habitation située 14, Montée des Meules*

La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

• **Finances :**

Mme Karine SADOR présente le bilan du restaurant scolaire 2022-2023. Toutes les dépenses ont été prises en compte (eau, électricité, alimentation, frais de personnel, achats divers...). Le coût de revient d'un repas est supérieur à 10€ pour un repas facturé à 4,10€ pour la même année.

Une réunion de la commission aura lieu le 26 octobre prochain à 16h00

Madame Francine Khemdoudi rapporte au Conseil les informations de ses 3 commissions.

• **Ressources humaines :**

Une rencontre a eu lieu avec la Directrice de l'école pour l'explication du Programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe). Un dépliant ainsi que des grilles comportant les différents niveaux de harcèlement ont été distribués et expliqués à tout le personnel scolaire et périscolaire. L'objectif étant de sensibiliser les agents afin qu'ils communiquent pour circonscrire au plus tôt toute situation d'intimidation ou de harcèlement.

• **Commission « Environnement » :**

Gestion des déchets alimentaires : avec l'obligation au 1^{er} janvier 2024 de gérer ses déchets, la CAVBS a passé un marché pour acquérir des composteurs individuels. Leur coût unitaire est de 70€ mais sera facturé au prix de 20€ aux habitants. Ils seront livrés au coup par coup dans chaque commune. L'agglomération communiquera à ce sujet.

En ce qui concerne le compostage collectif : la commission a étudié les possibilités et sollicitera des aides pour financer les installations.

Un composteur pourrait être installé vers les toilettes sèches. Il faudra également trouver des référents pour en assurer le fonctionnement.

Balisage des 2 circuits communaux : les panneaux ont été réparés au mieux tout au long des parcours.

Conteneurs groupés à Corseil : les démarches administratives sont en cours avec le Notaire de la propriétaire.

Récupération des eaux pluviales pour arrosage : grâce à l'installation des 2 cuves de récupération lors des travaux à la salle des fêtes, l'arrosage a pu être effectué tout l'été, avec cette eau. D'autre part, il existe une citerne sous la route du manoir vers la résidence de la dîme qui pourrait être utilisée : la contenance n'est pas connue, il faudra donc prévoir une intervention pour cuber et avoir une idée de la réserve possible.

Nids d'hirondelles : Un courrier sera adressé à ALLIADE pour leur demander leur accord pour l'installation d'un nid d'hirondelles à la place de celui qui a disparu à la résidence de la Dîme.

- **Commission « Culture et patrimoine » :**

Visites du village : elles ont eu moins de succès que les années précédentes. Entre temps, la chasse aux Gnolus est arrivée. Les gens visitent le village d'une autre manière, gratuitement par le biais de géocaching en famille ou entre amis.

Journée du Patrimoine : L'église était ouverte à cette occasion le dimanche 17 septembre. Elle a été visitée par une cinquantaine de personnes. En 2024, des visites guidées seront organisées.

Réception de l'académicienne espagnole Paloma DIAZ-MAS : invitée par la Villa Hispanica, à l'Institut Cervantes de Lyon, elle sera reçue en mairie de Cogny, le 11 novembre à 13h.

Courrier de la Direction des Archives Départementales : nous informant que la bannière de l'église figurera dans un ouvrage qui nous sera adressé prochainement. Une réflexion est en cours pour pouvoir exposer cette bannière. A ce sujet-là, la commission culturelle de l'agglomération a été sollicitée pour obtenir éventuellement une aide financière.

Chapelle St Claude : M. Rémi AURION, Mmes Francine Khemdoudi et Ghislaine Perroud ont reçu le propriétaire en mairie pour évoquer l'entretien de celle-ci et de ses abords.

M. Michel MORIN présente les travaux communaux et commente les photos concernant :

- **Voirie et domaine public, travaux et sécurité :**

- Abattage arbre route de la Varenne et route du Morgon
- Réparation croix place de l'église
- Travaux église : Réparation de la corniche réalisée par les Cordistes Savoyards
- Réparation et peinture sur les portes de l'église et du caveau réalisées par Aymeric cet été.
- Marquages au sol réalisés par SIGNAL 71
- Présentation du camion des employés

6 - Informations diverses :

6-1 : La Pommiers VTT : le Club nous informe que la 6^{ème} édition aura lieu le 22 Octobre 2023 et empruntera des chemins et routes de la commune. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

6-2 : Aide à l'achat d'un vélo : la CAVBS octroi des aides pour l'achat d'un vélo, vélo à assistance électrique ou kit d'électrification d'un vélo classique. L'aide varie de 200€ à 500€. Voir les conditions d'éligibilité dans le règlement sur site de l'agglomération : <https://www.agglo-villefranche.fr>

6-3 : Déchetterie de l'Ave Maria : 414 000 entrées ont été enregistrées au cours de l'année 2022.

6-4 : Crématorium : M. le Maire informe l'assemblée qu'un second crématorium va être construit à Fleurieux-sur-L'Arbresle. Pour information 20% seulement des crémations concernent des habitants de l'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

6-5 : Entrées d'agglomération : un arrêté municipal a été pris pour fixer les limites d'agglomération sur les voies d'accès, au sens du code de la route ceci pour que les entrées d'agglomération correspondent aux panneaux d'entrées de village.

6-6 : Points d'apports volontaires : nous constatons régulièrement des dépôts d'encombrants et/ou de gravats sur ces sites. Les employés se retrouvent dans l'obligation de les transporter à la déchetterie, alors que ceci n'est pas de leur ressort. M. le Maire réfléchit aux différents dispositifs possibles pour limiter de telles incivilités

6-7 : Eglise : Suite à la demande faite par Mme Curis lors d'une rencontre avec M. le Maire au sujet de visites éventuelles et occasionnelles de l'église, il lui a été répondu que cela serait possible à condition qu'une personne soit présente.

6-8 : Marché artisanal : il aura lieu le 26 mai 2024 sur la RD19, le long de la place du 8 mai 1945 et sur la place Thomas Descôtes.

6-9 : Transport scolaire : en raison du manque de chauffeurs dans le département du Rhône, les ramassages scolaires peuvent être perturbés. N'hésitez pas à faire remonter les informations en mairie.

6-10 : Interventions Pompiers : les Pompiers sont intervenus cet été sur la commune pour un feu aux Fromentières et pour un malaise sur la voie publique (D19).

Monsieur le Maire tient à remercier très sincèrement les pompiers pour leur implication et leur dévouement dans des situations parfois dramatiques.

6-11 : Recensement des écoles à rénover prioritairement : un courrier a été adressé par la Préfecture. La mairie a rempli le questionnaire et espère être retenu concernant les travaux d'isolation de la toiture du bâtiment de l'école.

6-12 : « Résidence Bataille » : Plusieurs personnes font remarquer que suite aux travaux d'isolation et de ravalement, des fissures sont apparues sur les façades et la couleur du crépi s'estompe et devient très claire. M. Le Maire a déjà fait remonter cette information à ALLIADE lors d'une rencontre précédente.

La séance est levée à 21h45

PROCHAINES REUNIONS : MARDI 7 NOVEMBRE A 19H30

MARDI 12 DECEMBRE A 19H30

